

Règlement des concours de conduite sur troupeau
Version 2.5.2 (Mar 2017)

Art. 1 : Champ d'application

Ce règlement sera d'application pour les concours qualificatifs organisés après les concours qualificatifs du WORLD 2017 au titre de la Federatie Schapendrijven België (ci-après FSB) et les trials organisés par un club ou une personne en collaboration avec la FSB. Pour les autres concours, il s'agit de recommandations. Chaque participant qui s'inscrit à un de ces concours se déclare d'accord avec ce règlement de concours.

Pour la qualification au World 2017 le règlement actuel est valable :
<http://www.schapendrijven.be/World2016/reglement.html>

Art. 2: Système de points pour la qualification

Le système de points ne peut être revu que lors de la définition du calendrier des concours. Une fois la saison commencée il ne peut plus être modifié. Si aucune modification n'est apportée au système de points et communiquée par la voie officielle, le système de points de la saison précédente reste d'application.

Chaque organisateur de concours qualificatif, fera contrôler la page de pointage et les résultats par le responsable désigné de la FSB. Il transmet tous les résultats au responsable du calcul des points qualificatifs. Ce responsable publiera les points sur le site internet.

Pour le calcul des points de « qualification » le système suivant est en vigueur :

- pour tous concours qualificatifs la règle des 100% est appliquée
- le gagnant du jour obtient 100% et les résultats du jour sont obtenus en appliquant la formule suivante

$$\frac{\text{Résultat obtenu} \times 100}{\text{Meilleur résultat du jour}}$$

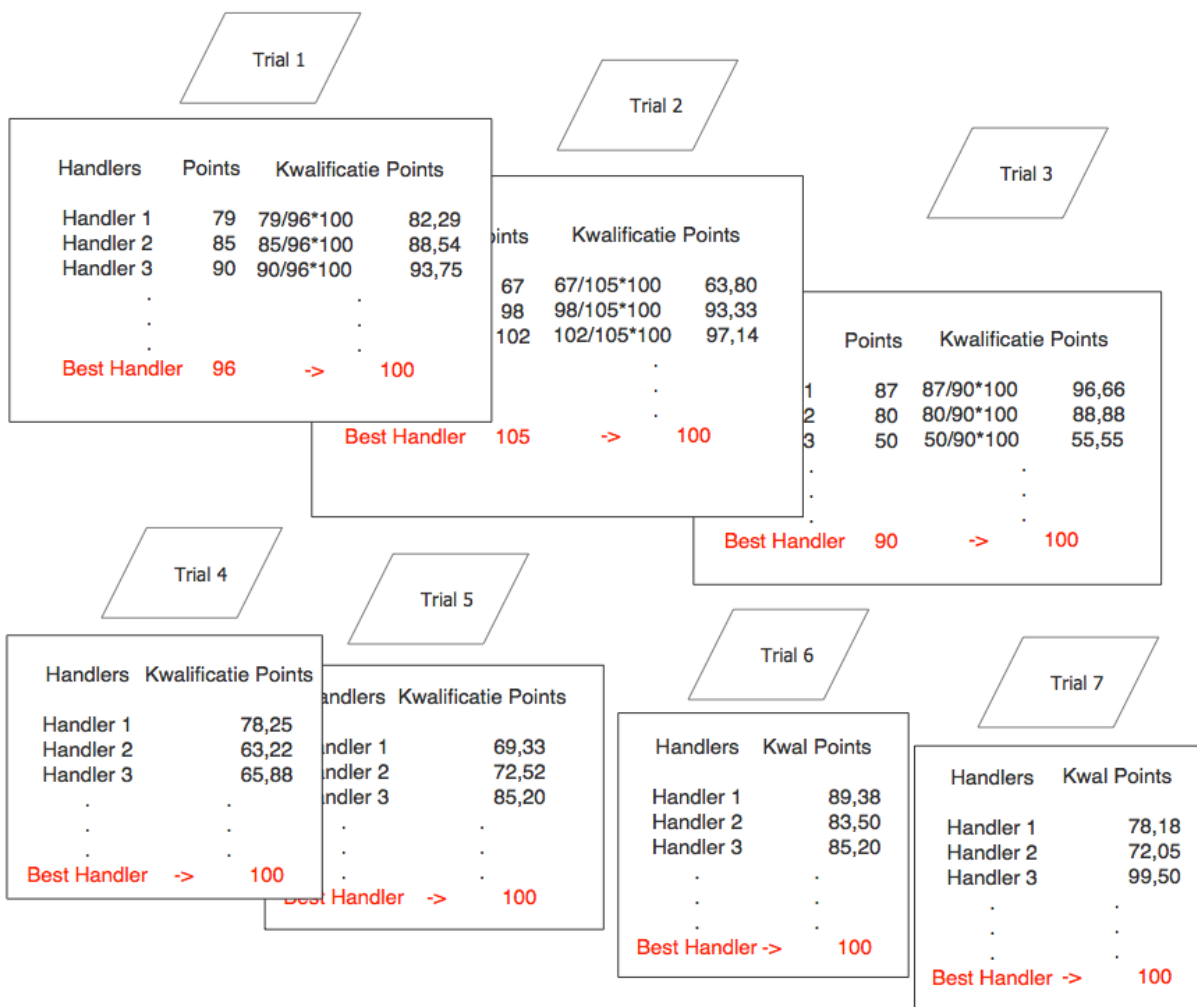
Pour le double Outrun la même règle est applicable mais le maximum de 150 est considéré au lieu de 100.

Un total de 70% de tous les concours de la saison sont considérés pour obtenir la situation finale et définir l'équipe de Belgique. Cela signifie que 0,7 des jours de concours effectifs arrondi vers le bas seront considérés. Par exemple une saison de 7 jours de concours, un nombre de $0,7 \times 7 = 4,9$, les 4 meilleurs résultats seront pris en compte.

Le Championnat de Belgique est calculé sur les points du week-end. Celui ou Celle qui aura obtenu les meilleurs points durant le concours de 1 ou 2 jours pourra s'appeler Champion de Belgique.



Qualification trials



**70% Rule ->
7 trials * ,7 = 4,9
4 best trials counts**

Handler	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	Totaal
Handler 1	82,29	63,80	96,66	78,25	69,93	89,38	78,18	346,58
Handler 2	88,54	93,33	88,88	63,22	72,52	83,50	72,05	354,25
Handler 3	93,75	97,14	55,55	65,88	85,20	85,20	99,50	375,59

Ce calcul est réalisé pour tout couple concurrent-chien qui habite en Belgique (domicilié pendant au minimum 1 an) participant aux concours qualificatifs (classe 3).

De nouveaux joueurs pour les qualifications ne peuvent participer aux concours qualificatifs qu'à condition d'être domicilié en Belgique depuis 12 mois avant le premier concours qualificatif de la nouvelle saison.

A la fin de la saison la règle des pourcentage sera adaptée (la règle des pourcentage a été établie en début de saison et ne peut être modifiée durant la saison)

Cela signifie tous les résultats sont pris en compte, mais que seulement les meilleurs résultats sont retenus pour atteindre le résultat final. La cible reste le pourcentage de 70%.

Un pourcentage de 80% a été décidé pour la saison de 2017-2018.

Les points de qualification sont établis par deux personnes indépendantes, les résultats seront comparés avant publication et publiés.

Art.3 : Concours qualificatifs

§1 : Règles générales

- Chaque membre de la FSB peut participer aux concours qualificatifs, tout le monde peut devenir membre de la FSB. Les non-membres peuvent également participer aux épreuves de qualification. Ils doivent cependant se déclarer d'accord avec l'exécution es règlement FSB en vigueur. Ils paient une cotisation plus élevée.
- Les participants ne peuvent être sélectionnés pour l'équipe Belge que si ils sont domiciliés depuis au moins 12 mois en Belgique.
- Un participant ne peut pas se qualifier pour la Belgique si la même saison il a participé aux concours qualificatifs d'un pays étranger
- Le chien est un chien de travail avec pedigree ISDS ou tout autre pedigree reconnu
- Les inscriptions et paiements doivent parvenir au plus tard le vendredi 24h, 2 semaines avant le jour du concours
- L'ordre de départ est défini par l'organisateur, en tenant compte des heures du jour pour définir la durée d'une combinaison pendant la saison de concours
- Un participant peut au maximum 3 chiens avec un maximum de 4 runs de temps d'attente entre ses chiens
- L'ordre de passage est communiqué au plus tard le dimanche précédent le jour du concours..
- Il est possible de participer avec trois chiens aux concours qualificatifs, bien que seulement deux chiens peuvent faire partie de l'équipe belge pour un même conducteur
- Des dispositions générales et/ou particulières peuvent être communiquées lors du briefing qui se déroule avant chaque classe.
- Aucun chien aveugle, boiteux ou inapte ne peut participer aux concours. Aucun chien porteur d'une maladie contagieuse n'est admis au concours.
- Aucun chien ne peut porter ou avaler quelque chose susceptible d'améliorer ou de désavantager ses prestations. L'utilisation de stimulants ou de sédatifs est toujours interdite. En cas de litige la décision reviendra à un docteur en médecine vétérinaire.
- Chaque participant est tenu de signaler les chaleur de sa chienne avant la compétition. Aucune chienne en chaleur ne peut être utilisée pour placer les moutons.
- Il n'est pas autorisé de coloriser un chien. Il est interdit sous quelle forme que

- se soit de maltraiter chiens ou moutons
- Les participants qui négligent volontairement ces dispositions peuvent être disqualifiés

§2 : Sélection

La mise en œuvre de la sélection de l'équipe nationale est dédiée à la FSB.

La FSB gère le système de points et au début de chaque saison détermine les concours qualificatifs qui seront organisés en Belgique. Le nombre de places disponibles pour l'équipe belge est défini par l'organisation du concours international.

La sélection de l'équipe belge est basée sur les points obtenus durant la saison de qualification (voir les paragraphes suivants). Les combinaisons ayant le plus de points reçoivent les places de l'équipe nationale. Les 2 combinaisons suivantes reçoivent les places de réserve. Dans le cas où une combinaison sélectionnée ne veut pas participer la combinaison suivante du classement monte dans le classement.

La sélection sera définitive dès que chaque concurrent aura payé son inscription pour le EK ou le WK au responsable Belge. Les instructions pertinentes et le calendrier seront communiqués à l'équipe belge et immédiatement communiqués aux conducteurs concernés.

§ 3 : Déroulement d'un concours lors d'un concours qualificatif

- Le run commence dès que le chien quitte le conducteur.
- Le run se termine lorsque le juge accepte le single ou lorsque la porte de l'enclos est fermée lors du double outrun, lors d'une disqualification, lors d'un dépassement du temps de parcours.
- **Outrun (20p)**: de préférence à 300 m du poste du conducteur, sont placés 5 moutons dont deux marqués à l'aide de collier. Le conducteur peut décider d'envoyer son chien à gauche ou à droite. Lorsque cette distance n'est pas disponible la distance du drive est allongée.
- **Lift (10p)**: fin d'outrun, lorsque le chien met le troupeau en mouvement en direction de la porte centrale (fetch).
- **Fetch (20p)**: ligne droite à partir du point de lift vers le milieu de la porte centrale, avec une ouverture de 6,30m et distante du poste de +/- 120m du poste de départ. Il n'y a aucune possibilité d'avoir un deuxième essai de faire passer les moutons au travers de la porte centrale. Le fetch se termine lorsque les moutons ont tourné autour du poste de départ.
- **Drive (30p)**: la distance totale d'un drive est de +/- 400m, le sens du drive est déterminé par le directeur de course/juge. La première branche du drive commence dès que les moutons ont tourné autour du poste. Ils sont conduits en ligne droite au travers de 2 portes qui se trouvent au sommet d'un triangle. L'ouverture des portes est de 6,30m et elles sont distantes de +/- 135m du poste de départ environ au milieu du parcours. Il n'y a aucune possibilité d'avoir un deuxième essai de faire passer les moutons au travers des portes. La troisième branche du triangle commence à partir de la deuxième porte jusqu'au milieu du sheddingring.

Remarque: Lorsque la distance d'outrun est inférieure à 350m, elle sera compensée par une longueur de drive plus longue afin d'obtenir une distance totale Fetch+Drive de 765m.

- **Shedding(10p):** 2 moutons non marqués sont isolés à l'intérieur d'un cercle de 36,6m de diamètre. Le conducteur et le chien se positionnent afin que le chien garde sous contrôle les 2 moutons à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle.
 - **Penning (10p):** les moutons sont regroupés par forcément à l'intérieur du ring, le conducteur se rend à l'enclos. Le conducteur tient la corde de la porte de l'enclos et le chien dirige les moutons vers l'enclos. Le conducteur ferme complètement la porte avant de laisser sortir les moutons. Ensuite le conducteur ferme la porte à l'aide de la corde (2 tours autour du piquet) avant de se rendre vers le single.
 - **Single (10p):** Pour le single le conducteur se rend à nouveau vers le sheddingring. Il demande à son chien d'isoler un mouton marqué . Le chien garde le mouton sous contrôle dans le cercle ou en dehors du cercle jusqu' 'au moment où le juge donne son approbation. Le parcours se termine ici.
-
- **Total des points:** 110p
 - **Durée maximale:** 15 minutes, pas de possibilité de prolonger

Version originale :

<http://www.isds.org.uk/trials/rules-for-trials/>

Voir aussi :

<http://csc2014.dk/wp-content/uploads/2014/02/CSC-Rules-August-2013.pdf>

§4 : Annulation de concours qualificatif

La FSB se réserve le droit en cas de force majeure d'annuler des concours qualificatifs si les circonstances l'exigent

§5 : Junior-handler

Une sélection pour junior-handler (jeune-conducteur) est prévue lorsque au niveau de la CCSC ou de l'ISDS une compétition est organisée pour les jeunes conducteurs. Les modalités sont conformes aux concours qualificatifs.

L'âge maximal sera déterminé par l'organisation internationale qui organise la compétition.

§6 : Brace

Dans le cas où l'organisation internationale décide d'organiser une compétition pour le brace, la FSB fera un appel le plus vite possible via son site.

Art. 4 : Recommandations pour les concours et open

§1 : Recommandations

- Chacun peut participer avec une race de chiens de berger de travail sur moutons, en classe débutant, 1,2 ou 3 avec l'accord de l'organisateur/
 - Les participants peuvent s'inscrire aussi longtemps qu'il reste des places disponibles en tenant compte des heures du jour.
 - Lorsque l'ordre de passage est établi, l'organisateur peut décider du moment de passage des inscriptions tardives.
 - Pour obtenir le titre de Champion de Belgique il faut être belge et être domicilié en Belgique.
 - Un participant peut "à l'essai" participer à 6 concours hors concours dans une classe supérieure et revenir ensuite à la classe inférieure. Une fois que l'on a participé à la classe supérieure, il est uniquement possible de participer hors concours dans la classe inférieure.
 - Un participant ne peut jouer le même jour de compétition dans 2 classes différentes avec le même chien.
 - Pour le passage dans une classe supérieure la combinaison homme/chien doit avoir obtenu au moins 3 fois un résultat de 70%.
 - En cas de participation hors concours, le concurrent recevra sa feuille de points mais n'apparaîtra dans le classement du concours, ni dans le classement du jour.
 - C'est la responsabilité du concurrent de contrôler si il apparaît hors concours, et de le mentionner si nécessaire.
- Classe débutant:

La classe débutant est prévue pour les nouveaux conducteurs qui veulent faire des concours, la condition est d'avoir un chien sous contrôle.

Un participant peut faire 12 jours de compétitions dans cette catégorie, ils peuvent être étalés sur plus d'une saison.

Le chien doit être âgé d'au moins un an.

Art. 5 : Déroulement d'un concours en CLASSE 3

Ces concours se déroulent conformément aux concours qualificatifs. Il est laissée une certaine flexibilité aux organisateurs

Art. 6 : Déroulement d'un concours CLASSE 2 :

Cette classe s'adresse aux combinaisons expérimentées, les règles sont celles des concours qualificatifs avec les particularités suivantes:

- Le chien est autonome et le conducteur reste au poste de départ jusqu'au début de l'enclos ou de la séparation.
- Le parcours est comparable aux classes qualificatives, avec des distances adaptées. Le juge peut décider de faire l'enclos avant la séparation.
- **Outrun** 150 à 250m, **lift**, **fetch**: le participant reste au poste de départ.
- **Drive**: se déroule sur une distance de 200 à 300m (3 x 80 à 100 m)

- **Shedding**: le participant fait l'ouverture et appelle le chien entre 2 groupes de moutons, les moutons ne sont pas marqués et il n'y a pas de single.
- **Pennen**: le conducteur tien la corde attachée à la porte de l'enclos le chien conduit les moutons dans l'enclos, le participant ferme la porte.

Il possible de jouer une classe 2 sur un terrain de concours qualificatif, le drive peut également avoir 3 branches de 80m mais le poste du conducteur sera rapprocher de la porte centrale de 20 à 40m.

- Outrun: 20 - lift : 10 - fetch : 20 - drive : 30 - shed : 10 - pen : 10
- Limite de temps: 12 minutes le juge peut prendre d'autres dispositions
- Maximum des points : 100
- Les règles générales sont également d'application.

Art. 7 : Déroulement d'une CLASSE 1 / Débutant

- Le chien est autonome, le conducteur peut quitter le poste de départ mais est alors côté pour la moitié des points.
- Le parcours est comparable aux classes qualificatives, avec des distances adaptées. Le juge peut décider de faire l'enclos avant la séparation.
- **Outrun** de 80 à 120m, le conducteur peut aller jusque la porte centrale sans la dépasser et laisser le chien au départ. Dans ce cas il concourt pour la moitié des points.
- **Lift en fetch** pour la moitié des points le lift et le fetch peuvent être parcourus en position de 12h
- Pour le **drive** le chien doit lui-même faire passer les moutons au travers des portes, le conducteur peut accompagner son chien lors du triangle du drive, il concourt alors pour la moitié des points. Les distances du drive sont de 150 à 300m (3X50 à 70m)
- **Shedding**: le participant fait l'ouverture et appelle le chien entre 2 groupes de moutons, les moutons ne sont pas marqués et il n'y a pas de single.
- **Pennen**: le conducteur tient la corde attachée à la porte de l'enclos le chien conduit les moutons dans l'enclos, le participant ferme la porte.
- **outrun**: 20, si le conducteur quitte le poste : max 10
- **lift**: 10, si le conducteur quitte le poste: max 5
- **fetch**: 20, si le conducteur accompagne le retour au poste : max 10
- **drive**: 30 si le conducteur reste au poste, si le conducteur est à la tête des moutons max 10, si le conducteur suit les moutons et le chien : max 20
- **shedding**: 10
- **pen**: 10
- Maximum des points : 100
- Limite de temps: 10 minutes le juge peut prendre d'autres dispositions

Certains organisateurs font une différence entre classe 1 et classe débutante. Les règles sont les mêmes pour les deux classes. La différence réside essentiellement dans l'expérience de la combinaison. En classe débutant un système de points peut être établi.

La condition minimale pour participer en classe 1 est d'avoir un chien sous contrôle. Si ce n'est pas le cas le juge peut décider d'arrêter le parcours. De même si le niveau du candidat est trop élevé le juge peut décider de le faire concourir en classe 1.

Art. 8 : Règles générales

Ces règles sont d'application pour tous les concours

§1 Respect

- Pendant le parcours un participant ne peut pas débattre avec le juge.
- Le participant s'engage à se comporter correctement avec le juge, le directeur de course, les autres participants et les spectateurs.
- Le participant respecte les chiens et les moutons
- En cas de femelle en chaleur, le participant se comporte afin de ne pas déranger les autres chiens
- Un participant ne laisse pas son chien entrer sur le terrain de concours durant le passage d'un autre participant sous peine de disqualification.

§2 Règles en cas de retard d'un participant

- L'heure de briefing et les heures théoriques de passage sont publiés lors de l'ordre passage
- Arriver en retard par rapport à la l'ordre de passage théorique signifie ne pas participer. L'ordre de passage théorique est une estimation raisonnable de l'heure de passage en tenant compte d'une possible défaillance des conducteurs etc. Pour les parcours de qualification, nous vous proposons 10 minutes par course comme référence pour calculer la valeur théorique de l'ordre de passage

§3 La seule inscription valable est l'inscription payée

- S'il a participé sans payer, le concurrent perd les points obtenus et ne pourra pas participer au concours suivant. Si ce concurrent a un nombre de parcours suffisant il reste en ordre avec les règlements.
- Chaque conducteur belge s'étant inscrit à temps doit pouvoir participer aux concours qualificatifs, si nécessaire les conducteurs étrangers seront refusés. Le conducteur belge est prié de s'inscrire à temps.
- Les conducteurs inscrits mais absents le jour du concours doivent payer leur inscription. Un forfait communiqué à temps (4 jours avant le concours) ou un forfait par force majeure peut permettre le remboursement (en cas de discussion il est possible de s'adresser au Conseil d'Administration de la FSB).
- Si un participant est absent plusieurs fois sans raison valable, son inscription aux trials suivants peut être refusée.

§4 Inscription pour les joueurs de qualification

- Les inscriptions sont faites par le club organisateur ou par l'agent responsable désigné par la FSB. La date de clôture des inscriptions est de deux semaines avant la course (le vendredi deux semaines avant concours à 24.00 lorsque la course commence le samedi). Il n'est plus possible de s'inscrire après la date limite de clôture. L'ordre de départ est annoncé une semaine avant le

concours sur le site de la FSB. L'organisateur reste libre d'accepter plus de participants (hors concours) après la date de clôture des inscriptions. Cependant pour le deuxième ou éventuellement le troisième jour de compétition d'un même WE, la date limite de toute inscription est le premier jour du week-end.

- Lors de l'inscription, le participant indique clairement le nom complet du conducteur, le nom et le sexe du chien. Les conducteurs sont tenus de signaler toute chienne en chaleur au directeur du course. Cela peut éventuellement changer l'ordre de départ.
- Les inscriptions se font par écrit (papier ou mail)
- Toute modification de chiens inscrits doit être notifiée à l'agent responsable quatre jours avant le début du concours. Pour tous chiens inscrits une participation doit être payée. Le paiement doit être effectué avant le départ du parcours. Tous les chiens sont inscrits au nom du propriétaire. Les chiens inscrits sont autorisés participer avec le propriétaire ou son/sa remplaçant(e). Le remplaçant doit être indiquée sur le formulaire d'inscription.
- Tout problème d'inscription et questions découlant de celle-ci seront traités par la FSB. Les décisions de la FSB sont contraignantes.
- L'ordre de départ sera établi et publié par l'agent responsable ou l'organisateur. L'ordre sera déterminé de telle sorte qu'aucun participant avec deux chiens ne les passera à la suite l'un de l'autre.
- Les compétitions commenceront à l'heure communiquée par l'agent responsable.
- Pour l'organisation d'un concours qualificatif un nombre minimum de 2 moutons par couple (Homme+Chien) est exigé.
- Les parcours auront lieu avec un groupe de cinq moutons. Dans la situation idéale, le mouton doit être choisi de telle sorte que chaque participant peut avoir un groupe similaire de moutons. Brebis ou agneaux âgés de plus de 6 mois peuvent être utilisés pour les qualificatifs. Les brebis suivies de leurs agneaux, ou béliers ne peuvent être utilisés pour les concours qualificatifs. Le mouton doit être en bonne santé.

§5 Directeur de Course

- De course director zal deelnemers oproepen aan de hand van de startvolgorde. De deelnemer dient zich tijdig bij de course director aan te melden en de startvolgorde op te volgen.
- Op vraag van de deelnemer zal hij/zij het parcours uitleggen. Na de start van een deelnemer zal hij/zij op geen enkel manier nog hulp verlenen aan deze deelnemer.
- Hij/zij zal erop toezien dat het groepje schapen juist is opgezet en ervoor zorgen dat alle deelnemers een eerlijke en gelijke kans krijgen.
- Hij/zij zal tijdens de gehele wedstrijd aanwezig zijn en eventuele instructies van de jury aan de deelnemers doorgeven.
- Hij/zij is verantwoordelijk voor de goede staat van het wedstrijdveld en zal ervoor zorgen dat de deelnemers op geen enkele manier tijdens hun deelname worden lastig gevallen.

§6 Participants

- Elke deelnemer moet klaar zijn voor deelname op het moment dat de course director hem/haar hiertoe oproept.

- De theoretische starttijd is enkel een aanduiding van een waarschijnlijke starttijd. Het is echter niet bindend.
- Iedere deelnemer die van de course director uitleg wil betreffende het parcours dient dit te vragen voordat hij/zij met deelname start.
- Eenmaal gestart is de deelnemer geheel in handen van de jury. Aanwijzingen van de jury dienen strikt opgevolgd te worden.
- Een deelnemer die zich op wat voor manier dan ook tijdens de wedstrijd laat bijstaan wordt gediskwalificeerd.
- Indien niet eerder door de jury aangegeven wordt de deelnemer van het wedstrijdveld geroepen bij het verstrijken van de maximaal toegestane tijd. De tot dan behaalde punten blijven behouden. Bij het luiden van de bel zal de deelnemer direct stoppen met de wedstrijd en de schapen van het veld geleiden.
- Iedere deelnemer die opgeeft of het wedstrijdveld verlaat zonder toestemming van de jury verliest al zijn/haar punten.
- Deelnemers moeten te allen tijde hun hond(en) onder controle houden. Iedere hond en/of deelnemer die een andere hond of deelnemer tijdens zijn/haar wedstrijd hindert, kan gediskwalificeerd worden. Aan deelnemers en toeschouwers is het niet toegestaan om hun hond(en) op het wedstrijdveld te laten. Tevens is het ook niet toegestaan om op het wedstrijdveld voor de wedstrijd de deelnemende honden te laten werken met de wedstrijdschapen.
- Geen enkele deelnemende hond mag op het wedstrijdveld komen vóór de wedstrijd.
- Deelnemers mogen voor de wedstrijd begint het veld verkennen (zonder hond).
- Deelnemers dienen zich te houden aan de instructies tijdens de briefing, bijvoorbeeld over het afvoeren van de schapen of het bij de afvoerpen blijven tijdens de volgende run.
- Iedere deelnemer die niet aanwezig is op de briefing, is zelf verantwoordelijk om toch de juiste informatie en instructies te weten te komen. Hij/zij kan zich hiervoor zelf wenden tot de course director of collega-handlers.

§7 Prix

- Les prix sont prévus par l'organisateur.
- La coupe du Championnat de Belgique est à échanger entre concurrents et doit être rendue après 1 an.

§8 Deux vainqueurs

- Le cas échéant, lorsque deux participants ont des points égaux les commissaires et / ou juge peuvent décider que l'ordre est déterminé comme suit:
 - a. La préférence est donnée aux meilleurs points obtenus dans l'Outrun ; le Lift et le Fetch (OLF). Il peut également être tenu compte du parcours complet ou non.
 - b. Un run de
 - c. barrage organisé pour les 2 concurrents.

§9 Re-run

Le juge peut, si les circonstances l'exigent, demander au directeur de cours d'arrêter un concurrent et lui assigner / elle un nouveau tour. Le re-run commence au point où le participant a été arrêté et le concurrent garde les points précédemment gagnés.

§10 Disqualification

- Le juge décide de disqualifier ou non un concurrent.

Art. 9 Dommages et accidents

- Chaque conducteur est responsable des dommages qu'il ou son chien occasionne à un tiers et il fera les dédommagements nécessaires (éventuellement via son assurance)
- Les organisateurs doivent disposer une assurance responsabilité civile comme organisateur de concours d'élevage. L'organisateur peut modifier son assurance privée ou s'inscrire à l'assurance de la FSB existante sous condition de contribuer aux frais de cette assurance. Ces assurances couvrent les dommages par rapport à des tiers. Cependant, le conducteur ou l'organisateur responsable de certains dommages concernant les tiers reste responsable du montant de la franchise que l'assurance ne rembourse pas.

Art. 10 Modification de ce règlement

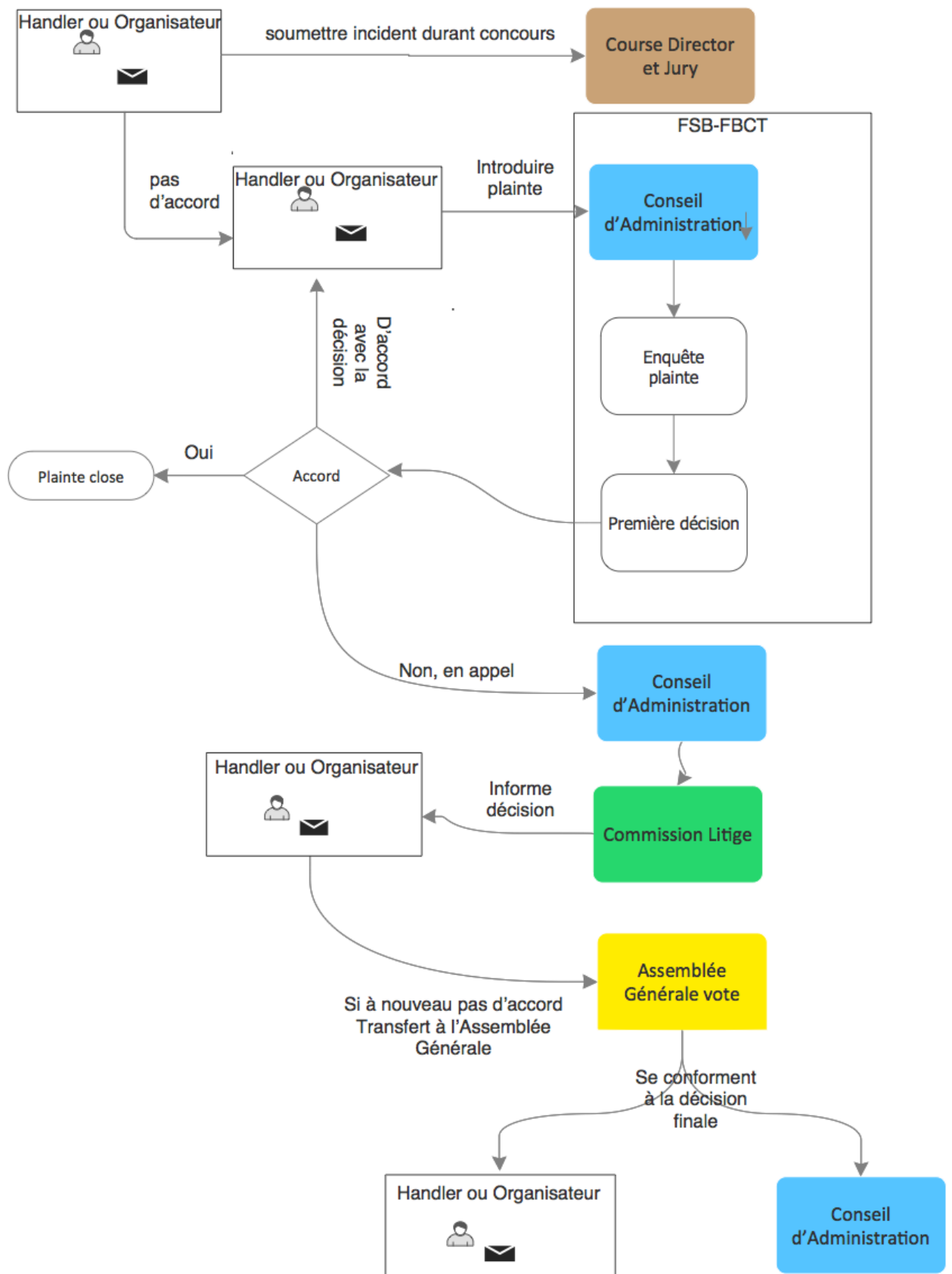
Ce règlement sera évalué après chaque saison de concours, et adapté en concertation avec les représentants des conducteurs.

Art. 11 Plaintes

- Il existe deux forment de plaintes, les plaintes « sportives » relatées à la compétition et les plaintes ordinaires
- Plaintes sportives:
 - Les plaintes sportives sont autant que possible traitées le jour de la compétition. Les plaintes d'un conducteur ou d'un organisateur sont présentées au directeur de course qui en concertation avec le juge propose une solution.
 - Si le conducteur ou l'organisateur n'est pas satisfait avec la solution proposée, il s'adresse au Conseil d'Administration de la FSB avec une motivation écrite par lettre ou par mail. Le Conseil d'Administration traitera chaque plainte endéans les 30 jours
 - Si le conducteur ou l'organisateur n'est pas satisfait avec la décision du Conseil d'Administration, il peut s'adresser à la Commission des litiges de la FSB. La composition de la Commission des litiges est communiquée annuellement lors de l'assemblée générale de la FSB. L'indépendance de ses membres est approuvée par vote lors de l'assemblée générale de la FSB.
 - Le délai pour introduire une plainte est de 30 jours calendrier après la

décision du Conseil d'Administration. Après ce délai plus aucune plainte n'est recevable.

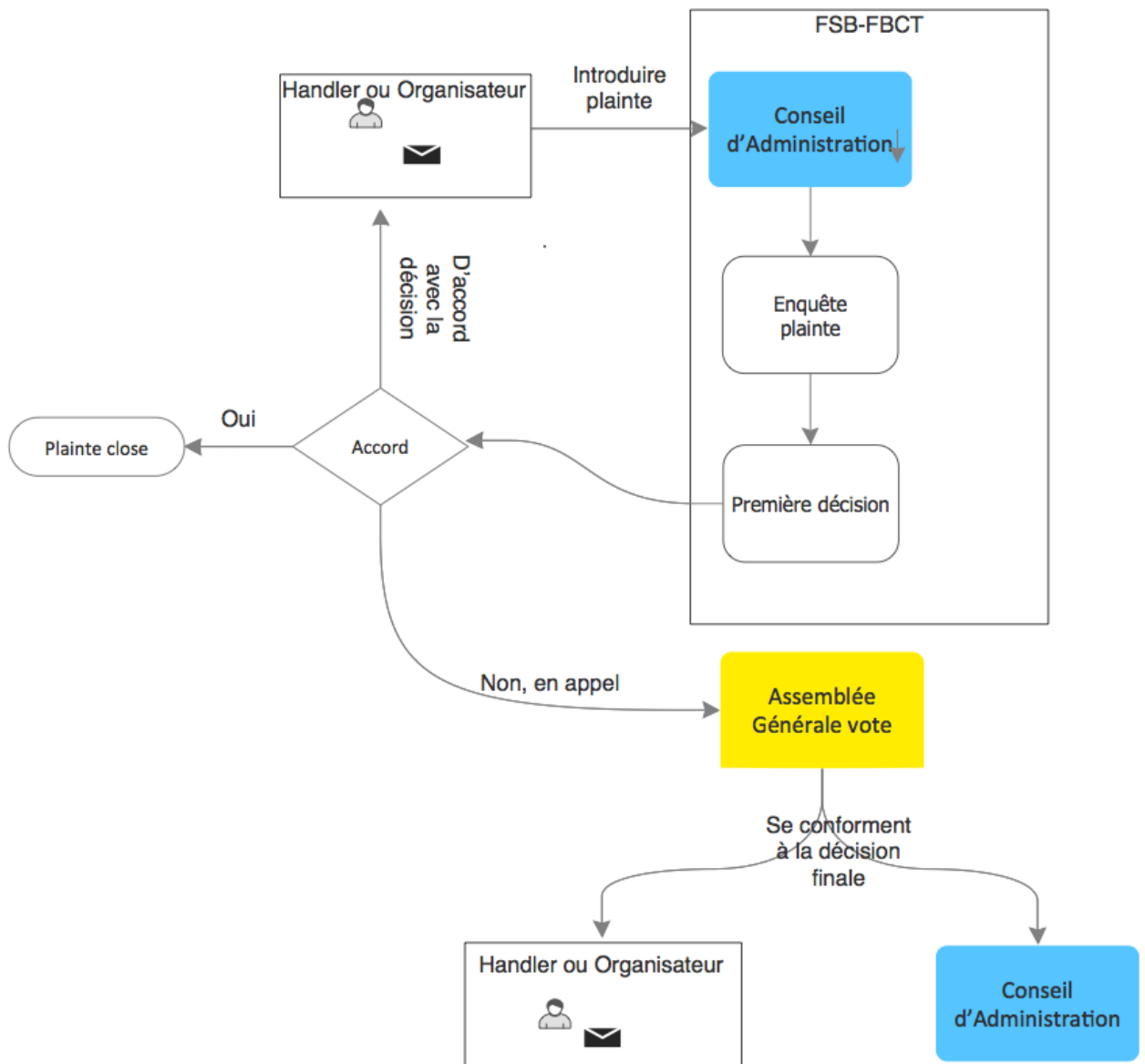
- Le Conseil d'Administration transmettra toute correspondances, échanges de mail, rapports au sujet de la plainte à la Commission des litiges
- La Commission des litiges peut entendre toutes les parties, éventuellement des témoins. La Commission des litiges ne peut pas se laisser influencer par aucune partie et doit juger en tant qu'organe indépendant.
- La décision de la Commission des litiges doit être appliquée par toutes les parties tant le demandeur que le Conseil d'Administration
- La décision de la Commission des litiges doit être rendue endéans les deux mois, ceci afin de considérer l'urgence des matières
- En cas de refus de la décision de la Commission des litiges, la plainte est soumise à l'Assemblée générale qui votera en dernier recours au sujet de la plainte



- Plaintes ordinaires:

- Elles sont traitées par une procédure semblable mais sans

intervention de la Commission des litiges.



Le respect d'une décision finale dans le cas d'une procédure de plainte est assuré par le fait que chaque membre de l'association s'est engagé, lors de son adhésion, à respecter les statuts, les règlements et les décisions du Conseil d'Administration ou de tout autre organe de l'association

Approbation

Ce règlement est approuvé annuellement durant l'assemblée générale de la FSB